

## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE LE 12 JUIN 2017

### **LA COMMISSION APPROUVE UNE CONVENTION COLLECTIVE DE QUATRE ANS CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION DES POLICIERS D'OTTAWA**

Lors de la réunion extraordinaire du 12 juin 2017 de la Commission de services policiers d'Ottawa, une convention collective de quatre ans entre la Commission et l'Association des policiers d'Ottawa a été approuvée. C'est la première convention négociée depuis 2008.

« La Commission est très satisfaite des conditions de l'entente. Celle-ci priorise le bien-être des membres, harmonise les salaires avec ceux des services de police semblables de la province et respecte le budget, a déclaré le président de la Commission, Eli El-Chantiry. La Commission a collaboré avec l'Association pour trouver le juste équilibre entre les besoins et les souhaits des membres, et des mesures responsables sur le plan financier. Les deux parties ont fait des concessions. »

Points saillants de la convention :

- Changements aux horaires des agents lorsqu'ils doivent se présenter en cour après un quart de travail de nuit;
- Couverture illimitée des frais de consultation d'un psychologue;
- Vacances au prorata lors de l'année de retraite;
- Augmentations de salaire, réparties entre 2018 et 2019, pour refléter l'augmentation du coût de la vie et harmoniser la rémunération des agents avec celle des autres services de police de taille similaire de la province;
- Prolongation de la durée des cours de formation des agents.

– 30 –

Pour en savoir plus, communiquez avec Krista Ferraro, directrice exécutive, Commission de services policiers d'Ottawa, au 613-580-2424, poste 21618.